

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 5 décembre 2016

Séance régulière du Conseil tenue le 5 décembre 2016 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était absent Monsieur Denys Spénard

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

ORDRE DU JOUR - LECTURE ET ADOPTION

Rés. 2016-217

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

L'ordre du jour proposé tel que rédigé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2016 – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2016-218

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le procès-verbal du mois de novembre 2016 tel que rédigé.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2016-219

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – DÉPÔT ET ADOPTION.

Rés. 2016-220

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 203,230.70\$ (Chèques fournisseurs 20860 à 20940).

LÉGISLATION PROPOSÉE

1o Établissement du calendrier des séances ordinaires – Année 2017

Rés. 2016-221

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES – ANNÉES 2017

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue

- | | |
|-----------------------|-----------------------------------|
| • 9 janvier | • 6 février |
| • 6 mars | • 17 avril (3 ^e lundi) |
| • 1 ^{er} mai | • 5 juin |
| • 3 juillet | • 7 août |
| • 5 septembre (mardi) | • 2 octobre |
| • 13 novembre | • 4 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité soit à chacun des deux endroits désignés par le Conseil

2o Caisse Pierre Le Gardeur – Acceptation des conditions de refinancement – Règlement no 231

Rés. 2016-222

CAISSE PIERRE LE GARDEUR – ACCEPTATION DES CONDITIONS DE REFINANCEMENT – RÈGLEMENT NO 231

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte l'offre faite par la Caisse Desjardins Pierre Le Gardeur pour le refinancement par billet du Règlement numéro 231, au montant de 15,225.\$ pour un taux fixe de cinq (5) ans à 4.07%. L'amortissement sera de 5 ans et le remboursement en capital annuel sera de 3,045.\$

De plus, sont également autorisés à signer tous les documents relatifs au refinancement Monsieur Le Maire ou le maire-suppléant et la Directrice Générale et Secrétaire Trésorière.

3o Lot 3730094 – Bail entre la Municipalité et la Fabrique – Acceptation et autorisation de signature

Rés. 2016-223

LOT 3730094 – BAIL ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA FABRIQUE – ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise le Maire ou le maire-suppléant ainsi que la Directrice Générale à signer un bail pour le lot 3730094 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et ce, pour un montant de 210.\$ mensuellement

4o Construction d'un garage municipal – Annulation de la résolution 2016-210

Rés. 2016-224

CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL – ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2016-210

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le Conseil Municipal annule la résolution 2016-210 adoptée lors de la séance régulière du Conseil Municipal du 7 novembre 2016

5o Avis de motion – Règlement numéro 321 "Règlement de prélevé pour les taxes 2017

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE PRÉLEVÉ POUR LES TAXES 2017

Monsieur Maurice Prud'homme donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il sera proposé un Règlement de prélevé pour les taxes 2017.

(Règlement no 321)

6o Avis de motion – Règlement 189-25 "Règlement modifiant l'Annexe A du Règlement no 189 afin de donner suite aux dispositions du Règlement numéro 321";

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT NO 189 AFIN DE DONNER SUITE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 321.

Monsieur Maurice Prud'homme donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il sera proposé un règlement modifiant l'Annexe « A » du Règlement no 189 afin de donner suite aux dispositions du Règlement no 321

(Règlement no 189-25).

7o Fédération Québécoise des Municipalités – Renouvellement contribution annuelle année 2017;

Rés. 2016-225

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – RENOUELEMENT CONTRIBUTION ANNUELLE – ANNÉE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la contribution annuelle année 2017 à la Fédération Québécoise des Municipalités un montant de 3,276.46\$ (plus taxes)

8o P.G. Solutions inc. – Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications;

Rés. 2016-226

PG SOLUTIONS INC. - RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte la proposition de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications fournies par PG Solutions pour un montant de 9,260.\$ (plus taxes) pour l'année 2017

9o Mieux Vivre en tête – Demande d'aide financière – Autorisation

Rés. 2016-227

MIEUX VIVRE EN TÊTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'autoriser une aide financière de 100.\$ pour la 11^e édition de l'activité "Mieux vivre en tête" qui est une campagne de sensibilisation pour nos jeunes, dont de saines habitudes de vies, la compréhension des effets néfastes de la drogue et de l'alcool, la transmission de conseil et le soutien dans leur prise de décision.

10o Fête Nationale 2017 – Soumission pour artiste – Acceptation

Rés. 2016-228

FÊTE NATIONALE 2017 – SOUMISSION POUR ARTISTE – ACCEPTATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS : Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à signer le contrat pour la Fête Nationale 2017 à intervenir entre la Municipalité et l'artiste sélectionné

11o Comité des relations de travail – Ajout de membres élus à titre de représentants

Rés. 2016-229

COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL – AJOUT DE MEMBRES ÉLUS À TITRE DE REPRÉSENTANTS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ajouter deux élus au comité de relations de travail de la Municipalité et de nommer à cet effet Messieurs Michel Champagne et Steve Mador à titre de représentants du Conseil Municipal pour la partie patronale.

12o Service de prévention des incendies – Autorisation d'embauche

Rés. 2016-230

SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES – AUTORISATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT deux postes de pompiers à combler

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation que détient ce pompier

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter la recommandation d'embauche de Messieurs Shawn Lebel-Fortes et Simon Harvey, à titre de recrues, suite à une entrevue effectuée par le Directeur du Service de la prévention des incendies

13o Assurances collectives - Nomination de la FQM/ADMQ à titre de mandataire

Rés. 2016-231

ASSURANCE COLLECTIVE NOMINATION DE LA FQM/ADMQ A TITRE DE MANDATAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constitué, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégoциé à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence il y a lieu que la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal*

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice mandate jusqu'au 31 décembre 2017, la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier e à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière.

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

14o Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉPÔT "DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL"

Le dépôt s'est fait lors de l'assemblée régulière du 5 décembre 2016 pour le membre du Conseil Municipal suivant :

Steve Mador

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Lucie Léger, CVH, si lobbyiste oléoduc nous approche les aviser, combien de pompiers

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2016-232

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

L'assemblée soit levée. **19h20**

Je, Michel Champagne, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal*

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière